



## Ordonnance de télécom CRTC 2015-559

Version PDF

Références : 2015-530, 2015-547

Ottawa, le 17 décembre 2015

### Norouestel Inc. – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Norouestel Inc.	932	16 novembre 2015
Norouestel Inc.	933	17 novembre 2015

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale